



Département du MORBIHAN

2026/26/02/12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

**L'an deux mille vingt-six** à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».**

Date de convocation : 18/02/2026  
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/03/2026  
Publié ou notifié le 09/03/2026  
Certifié exécutoire le 09/03/2026  
A GOURIN, le... 09/03/2026

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**12- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MORBIHAN (SDIS) POUR L'UTILISATION DE SITES D'EXERCICES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative à l'utilisation des sites d'exercices entre le SDIS et la commune de Gourin. Les sites concernés sont : site de Tronjoly, site de Pont Ar Lenn et la Maison Pour Tous à Gourin.

La convention prendra fin au plus tard le 31 décembre 2029.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention relative à l'utilisation des sites d'exercices (site de Tronjoly, site de Pont Ar Lenn et la Maison Pour Tous) entre le SDIS et la commune de Gourin, annexée à la présente,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 2029.

A Gourin, le 26 février 2026  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.